

• (1530)

Comme l'a dit mon collègue, le député de Brant (M. Blackburn), les montants de \$15 ou \$20 qu'on propose rattrapent à peine le pouvoir d'achat des allocations familiales de 1945. Voyons un peu ces gens dont le ministre se propose de réduire ou de supprimer les prestations. Prenons le travailleur. Il n'est pas rare aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas il y a 20 ou 30 ans, que le revenu du particulier fluctue même s'il ne change d'emploi que 4, 5 ou même 10 fois au cours de sa vie. Le travailleur sera mis à pied, congédié, promu ou réduit à un rang inférieur. Dans bien des cas, cela lui arrive même plusieurs fois. Son revenu fluctue donc, surtout à une époque où les gens sont victimes du gouvernement libéral, où le chômage est élevé.

A cause du chômage, le revenu d'une personne peut baisser puis augmenter au moment de son retour au travail. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que si cela devait se produire, la personne pourrait fort bien présenter une nouvelle demande de prestations aux termes du programme. Il n'est pas inusité qu'un revenu de \$10,000 ou \$12,000 par année soit sensiblement réduit parce que la personne doit accepter un autre poste, mais à cause de toutes les chinoïseries administratives auxquelles il lui faut se plier pour présenter une nouvelle demande, des semaines et des mois pourront s'écouler avant qu'elle ne touche ces prestations. On impose ainsi une corvée superflue à ceux qui doivent présenter une demande chaque fois que le niveau de leur revenu varie de \$500 ou plus par année. Je crois vraiment que c'est abuser des gens. C'est abuser des contribuables à cause des frais administratifs auxquels donnera lieu le programme que propose le ministre. Le père ou la mère seuls, à qui le ministre accorderait des prestations plus faibles, ont des frais plus élevés. Ah! j'y pense, le ministre pourra prétendre qu'ils peuvent déduire les frais de garde des enfants, d'entretien du logement et les frais supplémentaires qu'entraînera la formation de leurs enfants et ainsi de suite, mais encore là c'est abuser des gens.

Le coût est élevé non seulement en argent mais, autrement aussi. Même si un parent seul, qu'il soit veuf, séparé ou divorcé, touche un revenu de \$7,000, \$8,000 ou \$9,000 par année, il éprouvera plus de difficulté à faire vivre ses enfants, mais comme son revenu est tel que le ministre le considère comme moyen, il recevra une allocation moindre ou rien du tout. Plus on y pense, plus on a honte que ce genre de projet de loi soit présenté à la Chambre. Il est barbare, mesquin et cruel. Il divise la population.

Je regrette que le ministre n'ait pas repris son siège. Il a fait certaines déclarations à propos du Nouveau parti démocratique, de son chef et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Peu importe ce qu'il dit de moi, mais lorsqu'il insinue ou déclare que le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce qu'on verse ces allocations aux pauvres, il révèle qu'il s'attend à ce que des millions de Canadiens acceptent une déclaration dont ils reconnaissent la fausseté. Lorsqu'il soutient que mon chef, le député de York-Sud (M. Lewis) s'oppose à ce bill et qu'il refuse par conséquent que ces allocations soient versées aux pauvres, il croit que des millions de citoyens vont avaler ce qui est incroyable. Il est inconcevable que le ministre puisse s'attendre que quelqu'un croie une chose pareille du représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Je suppose qu'il y a peu de Canadiens qui ne connaissent la réputation de ce député depuis au-delà de 30 ans dans le domaine de la sécurité sociale. De fait, je soutiens que

[M. Benjamin.]

jamais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne sera digne d'être son porteur d'eau.

M. Peters: Et il ne boit pas beaucoup d'eau.

M. Benjamin: Ce genre d'allégation de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est non seulement ridicule mais insultante. S'il l'avait dite à mon sujet, je m'en moquerais, mais je ne le laisserai pas le dire du représentant de Winnipeg-Nord-Centre ou du représentant de York-Sud. Nous savons que le Nouveau parti démocratique peut se créer des problèmes d'ordre politique en adoptant la position qu'il a choisie à l'égard de cette question, mais nous nous exprimons sans réserve et ne cherchons nullement de faux-fuyants. Nous nous sommes taillés une réputation enviable au pays dans la lutte que nous menons pour le bien du peuple. Quand les libéraux font observer que nous optons pour que les riches touchent ces prestations, ils ne font que demander à des millions de Canadiens d'ajouter foi à l'impossible.

A mon avis, ni vous, monsieur l'Orateur, ni aucun citoyen du Canada, ne pouvez mettre en doute l'attitude de notre parti, de notre chef ou de nos chefs, face à cette question et cela depuis nombre d'années. Ceux qui touchent des revenus élevés ne paient pas—they ne l'ont jamais fait d'ailleurs—leur juste part des charges qu'entraînent l'administration du pays et la création d'une société aussi convenable que possible. Nous avons été les premiers à demander aux autorités de relever le niveau d'imposition de la classe riche, à l'exiger, à lutter en ce sens. Nous avons été les premiers dans cette lutte et nous occupons encore le premier rang au pays parmi ceux qui combattent les dons aux grandes sociétés, les exemptions et les dégrèvements que prévoient à leur égard les lois fiscales du pays en leur permettant de se soustraire à des impôts de centaines de millions de dollars.

Le ministre prétend qu'il en coûterait 700 millions de dollars de plus par an si nos propositions tendant à relever en bloc les prestations au niveau de \$15 et \$20 étaient adoptées. Je dis: qu'à cela ne tienne. D'abord, s'il avait lu notre amendement jusqu'au bout, il aurait constaté que nous proposons des modifications appropriées aux lois fiscales, c'est-à-dire que les impôts sur les revenus dépassant \$15,000, \$20,000, \$50,000 ou \$100,000 par an remboursent les allocations familiales versées. C'est assurément la formule qu'il faudrait employer, celle qui déplairait le moins au public, au lieu de classer les gens par catégorie de revenu dans une année donnée. Il faut éviter de mettre les gens dans l'obligation de revenir comme des mendiants d'une année à l'autre demander des prestations selon leur dernier revenu.

Il y a un autre groupe que le ministre considère, selon toute évidence, comme un groupe à revenu moyen et ce sont les cultivateurs. Le revenu de ces gens fluctue sans cesse, passant de \$1,500, à \$15,000 au cours d'une période de deux ans. Pendant une période de faible revenu, ils toucheraient les allocations familiales tandis que dans une période de revenu élevé, ils perdraient ces prestations tout en acquittant les dettes contractées pendant les mauvaises années. Le ministre peut leur accorder toutes les déductions, comme il le fait lorsqu'ils remplissent leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Si c'est le genre de paperasse que le ministre impose à un groupe de notre société, j'espère qu'on l'enverra promener.

• (1540)

La même chose s'applique aux pêcheurs, aux petits hommes d'affaires dont les revenus sont subordonnés aux